



2^e CONCOURS
APPEL DE PROPOSITIONS
pour un projet de recherche portant sur

L'évaluation des impacts du
Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés

référence : www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil

avec

le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
le ministère de la Santé et des Services sociaux
le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
le ministère de la Culture et des Communications
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À SOULIGNER

Type de programme :	subvention pour 1 projet de recherche
Durée :	3 ans
Montant total :	255 000 \$
Lettre d'intention :	8 mars 2006 à 16 h
Demande de financement :	7 juin 2006 à 16 h

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	p. 2
Besoins de recherche	p. 4
Conditions de la demande de subvention	p. 5
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Demande de subvention : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Date du concours et période de la subvention	p. 9
Renseignements	p. 9
Annexe 1 : Extraits du cadre d'évaluation	p.10
Annexe 2 : Dépenses admissibles	p.17

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est de réaliser l'évaluation des impacts du Programme portant sur l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés. L'évaluation permettra de déterminer dans quelle mesure l'approche proposée par le Programme, soit celle de cibler les parents, les enfants et les organismes d'une même communauté, de mobiliser les organismes concernés de la communauté, de favoriser le travail en collaboration et les ententes de partenariats, lorsque nécessaires, permet l'intégration des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) dans les pratiques des organismes et des familles. Elle devra aussi renseigner les ministères concernés sur l'intérêt et l'application de cette approche et les nouvelles pratiques ayant été maintenues pour une généralisation dans l'ensemble des milieux défavorisés.

CONTEXTE

Le *Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés*¹, issu du plan d'action de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Culture et des Communications,

¹ Le Programme a été mis en œuvre dans le cadre de la Politique du livre et de la lecture. La première version du programme a été élaborée à partir de rencontres avec des personnes ressources dans le domaine de la recherche et de l'action sur le terrain, de lecture de recherches (Éric, IRA, etc.) et de documentation de pratiques sur le terrain (Pour prévenir l'analphabétisme, Recherches, réflexions et propositions d'action, Inventaire de pratiques de prévention, De A à Z, on s'aide!, rapport de mission en France sur la médiation du livre et de la lecture. Voir le site du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil

le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il s'inscrit dans les suites de la Politique de la lecture et du livre². Il a été reconduit dans le plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue 2003-2007³ comme une des mesures visant à prévenir l'analphabétisme. Le gouvernement reconnaît, par ce Programme, l'importance d'agir le plus tôt possible sur la découverte du langage écrit dans la vie de l'enfant et de sa famille et d'accompagner les parents dans ce rôle auprès de leurs enfants, particulièrement dans les milieux défavorisés. Le Programme vise l'intégration d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales, les différents lieux et les services fréquentés par les enfants de 5 ans et moins, leurs parents et leurs grands-parents. Il cible les territoires des écoles ayant des indices socioéconomiques 9 et 10⁴. Le Programme entend rejoindre particulièrement les populations suivantes (référence, le Cahier de mise en œuvre, p. 8) :

- les enfants de 5 ans et moins, notamment les jeunes handicapés de ces milieux ;
- les familles⁵ ayant des enfants de 5 ans et moins (les parents comprenant les pères, les mères et les grands-parents) de ces milieux
- les organismes de services à l'enfance et à la famille qui travaillent auprès des familles ayant des enfants de 5 ans et moins de ces milieux.

Le Programme s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs ministériels, institutionnels et communautaires concernés aux paliers national, régional et local. Ceux-ci sont invités à intégrer et à maintenir des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture à leur mandat, plan stratégique, orientation, plan d'action, programmation, etc. en lien avec les populations visées. L'approche privilégiée dans ce Programme consiste à cibler les parents, les enfants et les organismes d'une même communauté, à mobiliser l'ensemble des organismes concernés de la communauté, à favoriser le travail en collaboration et les ententes de partenariats, et à soutenir le développement du savoir-faire dans le domaine par l'information, la formation, l'accès aux outils, et divers autres moyens jugés opportuns. Tel qu'inscrit dans le cahier de mise en œuvre (p.11-12), afin de favoriser l'intégration durable des pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture et leur maintien, particulièrement auprès des familles, les activités accomplies par les partenaires doivent comporter certains caractéristiques soit la diversité⁶, l'intensité, la cohérence et la continuité.

² Gouvernement du Québec, *Le temps de lire, un art de vivre. Politique de la lecture et du livre*, Québec, 1998 (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/lire.pdf>). À l'occasion de la Politique de la lecture et du livre, de 1999 à 2002, le programme a subventionné dix projets réunissant plus de 160 partenaires dans huit régions du Québec. De plus, cinq projets d'envergure provinciale ayant trait à la promotion, la diffusion de contenu, la formation et l'évaluation ont été réalisés pour appuyer les organismes dans l'intégration d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.

³ (www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil).

⁴ Correspond à la carte scolaire établie en 1998. Cet indice est composé de deux mesures : la scolarité de la mère (comptant pour les 2/3 de la valeur) et le niveau d'activité économique des parents (http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Indice_defav/index_ind_def.htm)

⁵ Les familles touchées sont caractérisées par les indicateurs suivants : la mère n'a pas terminé sa cinquième secondaire, la famille a un faible revenu, selon Statistique Canada. Un effort sera fait pour joindre, dans ce groupe cible, les familles monoparentales et les familles dont les parents sont sans emploi.

⁶ **La diversité** : par exemple les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture proposées aux familles seront variées (accès aux livres, animation de la lecture, aménagement de l'environnement, information et formation données aux intervenantes et intervenants et aux parents, etc.) et offertes dans plusieurs lieux fréquentés par les populations cibles. **L'intensité** : par exemple, les activités destinées aux familles seront offertes sur une période assez longue et suivant une certaine fréquence de manière à favoriser les acquisitions et à assurer le maintien des acquis. **La cohérence** : par exemple les activités mises en place par les partenaires dans les limites du projet seront complémentaires et concertées. **La continuité** : par exemple, les activités destinées aux familles seront offertes dès la naissance et se poursuivront pendant la petite enfance. Ainsi, des activités seront offertes en continuité aux parents et à leurs enfants âgés de 1 an, de 2 ans, de 3 ans, et ainsi de suite.

Le Programme soutient des projets dans les dix-sept régions administratives du Québec. Entre 2003 et 2005, vingt-neuf projets réalisés en partenariat ont été mis de l'avant. D'une durée variant de deux à trois ans, ces projets mobilisent en 2005 au-delà de quatre-cent cinquante personnes issues d'organismes des divers réseaux qui offrent des services aux familles sur les territoires visés. On estime qu'environ vingt projets s'ajouteront de 2005-2006 et quelques autres en 2006-2007.

C'est dans une perspective de reddition de comptes que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en tant que Ministère responsable de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et de son plan d'action, se doit de procéder à l'évaluation et au suivi des programmes et mesures y ayant trait. Un cadre d'évaluation (extraits en annexe) précise l'ensemble de la démarche. Si l'évaluation de l'implantation et de la pertinence permet d'appuyer la démarche de gestion et d'assurer l'amélioration continue du Programme, l'évaluation des impacts permet de rejoindre les préoccupations du Ministère responsable et des autres ministères impliqués quant aux retombées du Programme au palier local. L'évaluation démontre une préoccupation des partenaires de s'assurer de mesurer les impacts attendus ou non du Programme. C'est dans cette optique qu'est prévue l'évaluation des impacts du Programme, objet de cet appel de propositions.

BESOINS DE RECHERCHE

Les chercheurs sont sollicités pour faire une recherche évaluative qui permettrait de répondre à la question principale et [L'ENSEMBLE](#) des questions secondaires suivantes :

Dans quelle mesure l'approche proposée par le Programme, a-t-elle favorisé l'intégration et le maintien durable des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques des organismes et des familles ? De façon plus spécifique :

- **Auprès des organismes**

Dans quelle mesure le Programme a-t-il favorisé l'intégration durable de pratiques d'éveil à la lecture et l'écriture par les organismes ciblés par le Programme ? Dans quels lieux et services, fréquentés par les enfants de 5 ans et moins et leur famille de milieux défavorisés, ces activités ont-elles été intégrées ? Le Programme a-t-il fait en sorte que les pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture se maintiennent dans le temps, dans les divers réseaux d'organismes, et à quelles conditions ? Ces pratiques sont-elles en lien avec d'autres activités réalisées par les organismes ? Quels ont été les facteurs de succès ou d'échec liés à l'intégration et au maintien durable de ces pratiques ?

- **Auprès des parents et des enfants**

Les organismes ont-ils rejoint les familles visées par le Programme ? Dans quelle mesure les interventions des organismes ont-elles favorisé l'adoption et le maintien, dans le temps, de pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture par les parents et les enfants visés par le Programme ? Y a-t-il des activités qui semblent avoir plus de succès que d'autres et pourquoi ? Le Programme a-t-il fait en sorte que les pratiques familiales d'éveil à la lecture et à l'écriture se maintiennent ? Quelles sont les conditions qui ont fait en sorte que ces pratiques soient maintenues ou non, par les parents et les enfants ? A-t-il eu des effets sur les comportements des familles visées en lien avec l'éveil à la lecture et à l'écriture ?

- **Pour le partenariat**

Le Programme a-t-il eu des effets sur le développement et le maintien, dans le temps, de partenariats ? Quelle est la nature du partenariat établi dans les différents réseaux d'organismes ? Dans quelle mesure le fait de travailler en partenariat a-t-il eu des effets sur l'intégration de pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture au sein et entre les organismes et auprès des familles visées ? Si des effets sont identifiés, de quelle nature sont-ils ? L'approche préconisée, soit de travailler en partenariat a-t-elle favorisé la diversité, l'intensité, la cohérence et la continuité dans les pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture ?

- **Plus généralement pour le Programme**

Dans quelle mesure les buts et les objectifs visés par le programme ont-ils été atteints et maintenus ? L'approche proposée était-elle adéquate pour favoriser l'atteinte de ces buts et objectifs ? Dans quelle mesure le processus proposé (analyse de la situation, identification des services rendus à la population par chaque partenaire, etc.) a-t-il favorisé l'atteinte des buts et objectifs du programme ?

Dans l'élaboration du cadre d'évaluation du Programme, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les partenaires ministériels possèdent un ensemble d'informations liées à l'implantation et au déroulement qui relèvent de leur compétence administrative. Un ensemble de données ont été recueillies lors de l'évaluation d'implantation et de pertinence. Les données⁷ disponibles pourront être mises à la disposition des chercheurs⁸ lors du déroulement de la recherche. Il s'agit notamment des données sur le fonctionnement du Programme, les structures organisationnelles, les mesures d'appui, le contexte dans lequel s'inscrit le Programme. Tous les projets mis en œuvre dans le cadre de ce Programme devront être pris en considération dans le devis proposé pour l'évaluation.

Les partenaires sont particulièrement préoccupés par la capacité de généralisation des résultats, obtenus suite à cette évaluation, qui permettrait d'avoir une idée la plus réaliste possible des impacts du programme dans l'ensemble des projets. Les chercheurs sont donc invités à proposer une méthodologie susceptible de répondre à cette attente. Par ailleurs, dans les analyses, ils devront avoir une préoccupation pour l'analyse différenciée selon le sexe, le cas échéant.

De plus, s'il est souhaitable que l'équipe de recherche soit multidisciplinaire, elle devra obligatoirement compter au moins un membre possédant une expertise en évaluation.

CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra de financer **UN SEUL PROJET**. Celui-ci aura une durée maximale de 3 ans et devra commencer le 1^{er} octobre 2006. Un rapport d'étape devra être remis à la mi-parcours, soit le 1^{er} avril 2008 et le rapport final devra être déposé le 1^{er} janvier 2010. Le rapport d'étape devrait apporter des éléments de réponses aux questions de recherche qui

⁷ Les données de gestion disponibles portent sur : les objectifs et les activités réalisées par le comité interministériel de suivi et les dix-sept comités régionaux (plan d'action annuel et rapports d'activités) ; les territoires visés par les projets ; les dates de début et de fin des projets ; les allocations attribuées à chaque projet ; les organismes qui participent aux projets (nombre et types) ; les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture réalisées par chaque organisme ; les moyens mis en œuvre par chaque organisme pour intégrer ces activités à leurs activités régulières ; les organismes qui collaborent à la réalisation des activités ; lorsque disponible les populations visées par les activités (organismes, parents, enfants) le nombre de personnes rejointes par chaque activité (lorsque disponible) ainsi que les groupes d'âges des enfants visés. Plusieurs de ces données sont accessibles à partir d'une base de données informatisée.

⁸ Ces données pourront être obtenues auprès de Hélène Tremblay, personne-ressource en appui à la gestion du programme au MELS (helene_tremblay@csmv.qc.ca)

traitent des caractéristiques des familles rejointes par le Programme, de l'intégration et du maintien des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques des organismes et celles qui abordent les effets du programme sur le développement et le maintien des partenariats.

- Le montant maximal prévu pour la subvention est de 255 000 \$. Cette subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche (voir dépenses admissibles en annexe). En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme des Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collègues.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du cv commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqsc.gouv.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au FQRSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention, seul le curriculum vitæ du ou de la responsable du projet est demandé.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées pour le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie l'attestant). La liste des pièces à joindre, s'il y a lieu, peut être consultée dans le programme des Actions concertées se trouvant sur le site Internet du FQRSC.
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt, au FQRSC, du certificat de déontologie produit par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. **Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi de la subvention, le signifier rapidement, par écrit, au gestionnaire du programme** dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi.
- Le chercheur qui recevra un financement dans le cadre de cette Action concertée **est tenu de participer à des activités de suivi** du projet de recherche. Celles-ci seront organisées par le FQRSC et permettront de mettre à profit l'évolution des travaux ainsi que les résultats de recherche auprès des partenaires de cette initiative concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget du projet.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le

ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

LA LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées rempliront **obligatoirement** le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : www.fqrsc.gouv.qc.ca, «programme des Actions concertées» et «formulaire en ligne». À cette étape, seul le *curriculum vitae* de la personne responsable de la demande est requis. Il doit aussi être rempli sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Internet du FQRSC.

Un comité, formé des partenaires de l'Action concertée, évaluera la pertinence des propositions soumises et de leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel de propositions. Il pourra aussi faire des recommandations aux chercheurs et chercheuses sur des pistes leur permettant de répondre de façon plus adéquate aux attentes exprimées dans l'appel de propositions. Ce comité fera ensuite ses recommandations au FQRSC qui invitera les chercheurs dont les lettres seront jugées pertinentes, en fonction des critères d'évaluation, à présenter une demande de subvention. Le seuil de passage pour l'évaluation de la lettre d'intention est de 70%.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions** (60 points)

Indicateurs

Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ;
Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées** (30 points)

Indicateurs

Applicabilité des résultats attendus ;
Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;
Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

- **Lien avec des partenaires du milieu** (10 points)

Indicateur

Implication et degré de collaboration des partenaires et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront donc tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier, dans la demande, leur choix de ne pas le faire.

LA DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET ÉVALUATION

Les chercheurs invités à présenter une demande à la suite de l'acceptation de leur lettre d'intention doivent la compléter en ligne dans le site Internet du FQRSC avec les formulaires prévus à cet effet sous la rubrique *Demande d'aide financière au programme des Actions concertées*, sous l'onglet *programme des Actions concertées*. Une version PDF du formulaire est disponible afin de faciliter la consultation de toutes les rubriques de même que la liste des pièces à joindre. Les conditions d'octroi de la subvention sont les mêmes que celles indiquées dans les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec*. Les curriculum vitæ (communs canadiens) du responsable de la demande et des cochercheurs doivent être complétés *en ligne* et joints à la demande. Il est à noter que les chercheurs collaborateurs n'ont pas à transmettre de CV.

Les pièces suivantes sont à transmettre par courrier:

- Le *certificat d'éthique*, s'il y a lieu. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la demande, mais le versement de la subvention sera conditionnel à son dépôt ;
- Les *lettres d'autorisation* nécessaires à la réalisation du projet, si nécessaire ;
- Les pièces relatives à l'attestation de citoyenneté ou de résidence, s'il y a lieu.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au FQRSC et à ses partenaires, les demandes à financer.

Les critères d'évaluation des devis sont les suivants :

- **Qualité scientifique du devis proposé (50 points)**
Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

Indicateurs

Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique ;
Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie ;
Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ;
Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine ;
Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires.

- **Capacité scientifique des chercheurs (20 points)**

Indicateurs

Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) ;
Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée.

- **Retombées anticipées (20 points)**

Indicateurs

Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions **ET** prise en compte des commentaires du comité de pertinence ;

Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche ;
Qualité et degré d'implication des milieux partenaires ;
Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions.

- **Contribution à la formation de chercheurs (10 points)**

Indicateurs

Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche.

DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 8 MARS 2006** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 10 avril 2006.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 7 JUIN 2006** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 25 septembre 2006.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Projet : Évaluation du Programme Aide à la lecture et à l'écriture

140, Grande-Allée Est, bureau 470, Québec (Québec) G1R 5M8

Pour information sur ce concours communiquez avec :

Nathalie Roy

Gestionnaire du programme des Actions concertées

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138

Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour tout autre problème ou pour des questions d'ordre technique, communiquez avec :

Centre d'assistance technique

Fonds québécois de recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 646-3669 ou (pour l'extérieur de la région de Québec)
1-866-621-7084
Courriel : centre.assistance@fgrsc.gouv.qc.ca

Annexe 1

CADRE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE DANS LES MILIEUX DÉFAVORISÉS (extraits)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
JANVIER 2005

INTRODUCTION

Le *Programme d'aide à l'éveil et à la lecture dans les milieux défavorisés*⁹ est un programme du plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, élaboré en collaboration avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il s'inscrit dans les suites de la Politique de la lecture et du livre¹⁰. Le gouvernement y reconnaît toute l'importance d'introduire le plus tôt possible la découverte du langage écrit dans la vie de l'enfant et de sa famille, d'encourager cet aspect et d'accompagner les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants, particulièrement dans les milieux défavorisés. Le Programme soutient la réalisation de projets dans les dix-sept régions administratives visant l'intégration d'activités d'éveil dans les pratiques familiales, les différents lieux et les services fréquentés par les enfants de 5 ans et moins, leurs parents et leurs grands-parents. On prévoit la mise en œuvre d'environ 29 projets entre 2003 et 2005 et d'une vingtaine en 2005-2006. Ces projets auront une durée de 2 à 3 ans.

Le Programme d'aide s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs ministériels, institutionnels et communautaires concernés aux niveaux national, régional et local. Il cible les milieux défavorisés, soit les territoires des écoles ayant des indices socioéconomiques 9 et 10¹¹. Les populations visées sont les enfants de moins de 5 ans, les familles ayant des enfants de 5 ans et moins et les organismes de services à l'enfance et à la famille œuvrant auprès de ces familles. Le Programme, qui entame maintenant sa quatrième année d'existence, a été révisé en tenant compte de l'expérience des trois premières années et des résultats des évaluations réalisées. Ainsi, une nouvelle planification de l'évaluation du Programme doit être proposée pour les prochaines années, soit de 2003 à 2007.

C'est dans le renforcement de la reddition de comptes que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport se doit de procéder à l'évaluation et au suivi de ses politiques, programmes et mesures. L'évaluation permet d'appuyer l'ensemble de la démarche de gestion axée sur les résultats et démontre une préoccupation et un désir d'offrir les meilleurs services possible. C'est dans cette optique qu'est prévue l'évaluation du Programme. Le présent cadre d'évaluation planifie donc les principales étapes pour l'évaluation du Programme. On y présente d'abord le modèle logique du Programme montrant, de façon condensée, toutes les

⁹ Pour une description complète du programme, veuillez consulter le Cahier de mise en œuvre 2003-2007.

¹⁰ Gouvernement du Québec (1998) *Le temps de lire, un art de vivre. Politique de la lecture et du livre*, Québec. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/lire.pdf>

¹¹ Correspond à la carte scolaire établie en 1998. Cet indice est composé de deux mesures : la scolarité de la mère (comptant pour les 2/3 de la valeur) et le niveau d'activité économique des parents.

interrelations des éléments du Programme. Ensuite, on décrit le mandat, la composition du comité d'évaluation, les aspects et les questions d'évaluation retenues. Finalement, on présente la stratégie d'évaluation, le traitement des données, les éléments du rapport d'évaluation et le calendrier d'exécution.

1. Modèle logique du Programme

Raison d'être du Programme

- Les enfants âgés de 0 à 5 ans provenant d'un milieu défavorisé ont un degré de familiarisation envers la lecture et l'écriture plus bas que ceux provenant d'un milieu plus favorisé.
- Les enfants ayant participé à des activités quotidiennes touchant la lecture ou l'écriture apprennent plus facilement à lire, sont meilleurs lecteurs et obtiennent de meilleurs résultats en mathématiques.
- Les parents qui ont peu développé leurs capacités de lecture et d'écriture et qui pratiquent rarement ces activités ont un accès limité à l'information et au savoir-faire qui leur permettrait de connaître les besoins de leurs enfants et de les accompagner dans la découverte du langage écrit.

Cibles

Familiarisation de l'enfant de milieu défavorisé face à la lecture et à l'écriture

Pratiques familiales liées à l'éveil à la lecture et à l'écriture

Pratiques des organismes intervenant en milieu défavorisé auprès des familles ayant un enfant de 0 à 5 ans

Objectif distal

Réduire l'écart de la familiarisation à la lecture et à l'écriture entre les enfants âgés de 0 à 5 ans provenant d'un milieu défavorisé et ceux provenant d'un milieu mieux nanti.

Objectifs généraux

- Faire adopter aux familles de milieu défavorisé diverses pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture dans leurs activités.
- Intégrer, de façon cohérente, complémentaire et durable, des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture au mandat, plan stratégique, orientation, plan d'action et programmation des organismes participant au Programme à tous les paliers.
- Amener les organismes participant au Programme à formaliser des ententes de collaboration entre eux.

Objectifs spécifiques

1. Sensibiliser les familles des milieux défavorisés aux comportements qu'elles peuvent adopter pour favoriser l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture.
2. Informer les organismes des divers moyens auxquels ils peuvent avoir recours pour favoriser et intégrer l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales.
3. Former les membres des organismes quant aux moyens pour éveiller les enfants à la lecture et à l'écriture et pour intervenir auprès des parents des milieux défavorisés dans le domaine.
4. Former les parents sur les procédés et les moyens pour éveiller les enfants à la lecture et à l'écriture.
5. Promouvoir et diffuser la littérature jeunesse auprès des parents et des organismes.
6. Élaborer des stratégies pour inciter les pères à participer à l'éveil à la lecture et à l'écriture auprès de leurs enfants.
7. Faire un suivi auprès des familles afin de voir si les pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture proposées sont appliquées.
8. Faire un suivi auprès des organismes afin de voir si les pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture proposées sont intégrées et durables.

Nature de l'intervention

Le Programme soutient les activités de coordination et de concertation nécessaires au partenariat et à l'intégration des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture; Il prévoit la formation continue du personnel des organismes de la communauté ayant trait à l'éveil à la lecture et à l'écriture, l'intervention familiale, le partenariat, et l'intervention en milieu défavorisé (concept, approche, outil, programme, etc.); Les organismes doivent réaliser des projets d'éveil à la lecture et à l'écriture qu'ils intégreront à leur mandat, plan stratégique, orientations, plan d'action, programmation ou activités.

- Le projet est conçu et réalisé par les partenaires représentatifs du réseau de l'éducation, de la culture et des communications, de la santé et des services sociaux, de l'enfance et de la famille ainsi que de la solidarité sociale;
- Les activités du projet concernent toutes les populations visées dans le Programme d'aide : les enfants (0-5 ans), les parents et les autres membres de la famille et les organismes des territoires ciblés;
- Le projet contribue à l'atteinte de tous les objectifs du Programme;

Le Programme est réalisé sur les territoires des écoles ayant des indices socioéconomiques 9 et 10.

Intrants

Palier national

Il est prévu un budget annuel de coordination du Programme ainsi qu'un budget pour la mise en œuvre des mesures d'appui (matériel promotionnel, formation au palier régional et local, site Internet, évaluation).
Pour ce qui est des ressources humaines, le Programme prévoit des personnes siégeant aux divers comités ainsi que des personnes participant, au besoin, à l'implantation du Programme et intervenant soit au palier national, régional ou local.

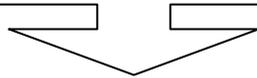
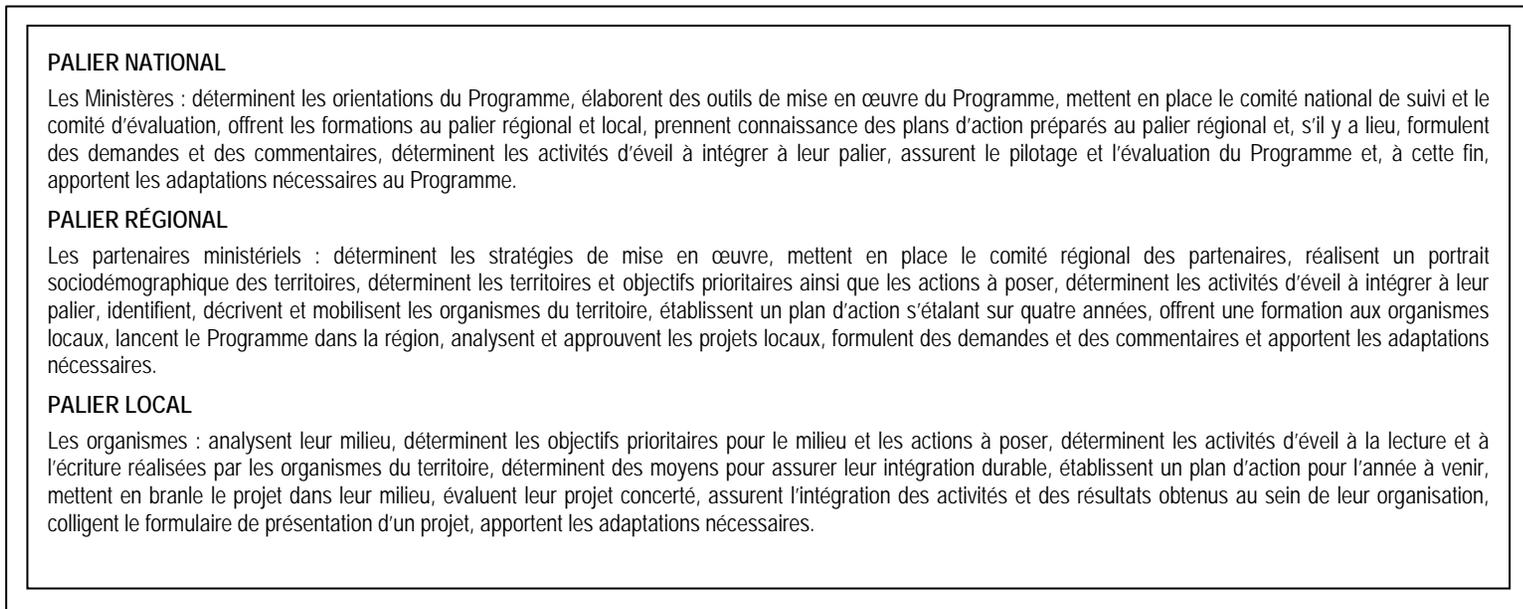
Palier régional

Un montant de 40 000 \$ est investi annuellement dans chaque région administrative et sera accordé au palier local.
Pour ce qui est des ressources humaines, le Programme prévoit des personnes siégeant au comité participant à l'implantation du Programme.

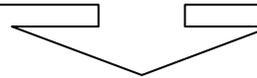
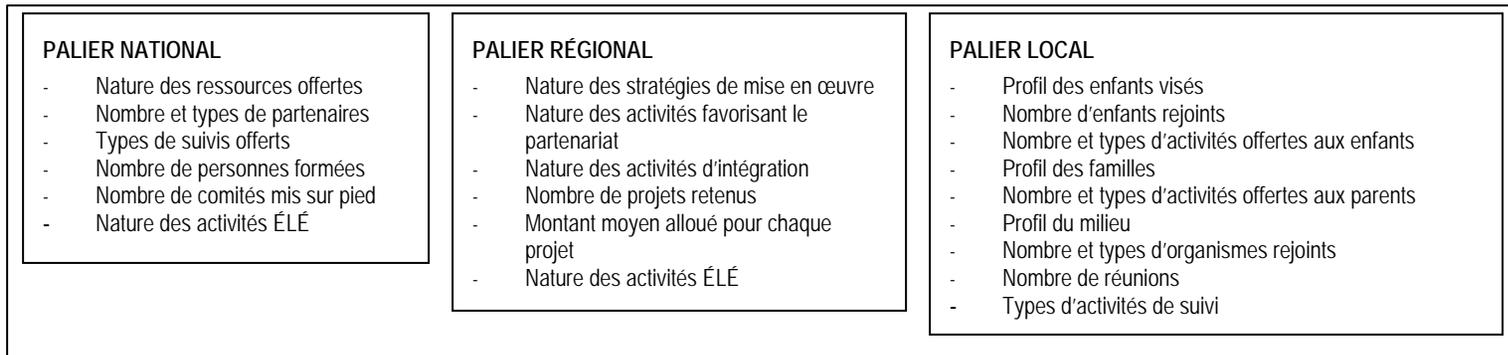
Palier local

Pour ce qui est des ressources humaines, le Programme prévoit que des intervenants d'organismes participent à la mise en œuvre de projets.

Activités de mise en œuvre



Extrants



Impacts

Impacts à court terme :

Les organismes sont informés des divers moyens auxquels ils peuvent avoir recours pour favoriser et intégrer l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales.

Les organismes participant au programme ont formalisé des ententes de collaboration entre eux.

Les membres des organismes sont formés quant aux moyens pour éveiller les enfants de 0 à 5 ans à la lecture et à l'écriture et pour intervenir auprès des parents des milieux défavorisés dans le domaine.

Les familles des milieux défavorisés sont sensibilisées aux comportements qu'elles peuvent adopter pour favoriser l'éveil des enfants de 0 à 5 ans à la lecture et à l'écriture.

Les parents sont formés sur les procédés et les moyens pour éveiller les enfants de 0 à 5 ans à la lecture et à l'écriture.

Des stratégies sont élaborées pour inciter les pères à participer à l'éveil à la lecture et à l'écriture auprès de leurs enfants de 0 à 5 ans.

La littérature jeunesse est promue et diffusée auprès des parents et des organismes.

Impacts à moyen et long terme :

Les organismes participant au programme ont intégré des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans leurs pratiques et les lieux et services fréquentés par les enfants de 5 ans et moins de milieux défavorisés.

Les organismes participant au programme ont intégré de façon cohérente, complémentaire et durable l'éveil à la lecture et à l'écriture à leur mandat, plan stratégique, orientations, plan d'action et programmation.

Impact à long terme :

Les familles ayant participé au programme ont intégré des pratiques diverses d'éveil à la lecture et à l'écriture dans leurs activités.

Impact distal :

La familiarisation à la lecture et à l'écriture des jeunes d'âge préscolaire provenant d'un milieu défavorisé est comparable à celle des jeunes provenant d'un milieu mieux nanti.

Annexe 2

Volet : Projet de recherche et synthèse des connaissances (dégagement admissible : aucun)

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
TOTAL : DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN EQUIPEMENT								

POUR INFORMATION SEULEMENT

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.
 ** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.